Formation

des élus-es

IPAG

Institut

ANNÉE 2024

de préparation à l'administration générale

Université de Strasbourg



MESDAMES ET MESSIEURS LES ÉLUS-ES,

Plus que jamais, la formation des élus-es face aux enjeux actuels est cruciale pour favoriser le bon déroulé de votre mandat. À cette fin, l'IPAG de Strasbourg continue de s'engager à vos côtés pour vous accompagner avec des formateurs expérimentés.

Les questions de protection, de gestion de l'agressivité des usagers ou encore de l'adaptation aux nouvelles normes sont au cœur de notre catalogue de l'année 2024. Dès lors que vous arrivez à mimandat, il est important de vous proposer de nouvelles formations, notamment pour faire un premier bilan de votre action et d'anticiper l'après.

En plus de l'offre présente dans ce catalogue, vous pouvez également nous contacter pour que nous puissions organiser une formation sur mesure, répondant à vos besoins. Malgré les difficultés relatives à l'utilisation du DIFE, sachez que vous pouvez compter sur l'IPAG de Strasbourg et son équipe pour vous accompagner dans vos démarches.

Depuis 1999, nous formons, avec notamment le soutien de l'Association des Maires du Bas-Rhin, les Maires, les Adjoints-es, les Conseillers-ères municipaux-ales et communautaires, les Conseillers-ères départementaux-ales et régionaux-ales.

Notre unique objectif : vous accompagner dans la réussite de votre mandat.

Au plaisir de vous accueillir lors de nos formations,

Mathieu ZEGGIATO

Responsable de la formation des élus-es IPAG - Université de Strasbourg



Programme des formations 2024

| FORMATIONS PERSONNALISÉES |
|---|
| ADMINISTRATION COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE |
| Prévenir et gérer les conflits d'intérêts |
| Politiques publiques |
| Mettre en œuvre les obligations de lutte contre la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers : s'inscrire dans l'objectif national « Zéro artificialisation nette » 7 Les relations entre communes et les associations 8 L'action sociale des communes et intercommunalités 9 Politique jeunesse : pour qui et pour quoi faire ? 10 La gestion vertueuse des espaces verts et des espaces forestiers 11 La commune et la valorisation du patrimoine 12 La commune et les manifestations éphémères 13 |
| FINANCES LOCALES |
| Actualités des finances locales : contraintes et marges de manœuvre (loi de finances 2024) 14 Maitriser la lecture des comptes avec le passage à la M57 et du Compte financier unique 15 Chercher et gérer des subventions en fonction de ses projets |
| Communication |
| Faire son bilan de mi-mandat |
| COMMENT S'INSCRIRE ? |
| RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS |

FORMATIONS PERSONNALISÉES



En plus des propositions faites dans le cadre de ce catalogue, l'IPAG propose des *formations personnalisées* dans votre collectivité (à partir de 4 élus-es).

→ C'est pour vous la possibilité de bénéficier d'une formation adaptée à vos besoins.

Domaines: administration communale et intercommunale, politiques publiques, commande publique, finances locales, communication, etc. ainsi qu'en langues (anglais, allemand).

→ Le-la formateur-trice se déplacera dans votre collectivité.

Vous pouvez nous contacter directement sur **ipag@unistra.fr** ou contacter le responsable de la formation des élus-es **Mathieu Zeggiato** pour identifier la thématique de la formation et les modalités de la formation.

CONTACTS



Responsable de la formation des élus-es

Mathieu ZEGGIATO

zeggiato@unistra.fr | 06 26 81 64 73



Assistante de formation
Cholpon OZTURK
cozturk@unistra.fr | 03 68 85 81 54



Prévenir et gérer les conflits d'intérêts



Mme Rolande PLACIDI

Avocate | Barreau de Strasbourg



samedi 16 mars 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 19 février 2024

Contexte

Confrontés à un risque juridique important, les élus-es doivent prévenir, éviter et gérer les conflits d'intérêts.

Objectifs

- > Permettre aux élus-es d'appréhender les éléments caractérisant le conflit d'intérêts et rappel de la charte de l'élu local
- > Appréhender les conflits d'intérêts public-privé et public-public
- > Apport de la loi 3Ds
- > Comprendre les grilles d'analyse du conflit d'intérêts par le juge administratif et par le juge pénal
- > Identifier les infractions d'atteinte à la probité
- Proposer des outils permettant de protéger les élus afin d'assurer une gestion éthique de la collectivité

- Détecter les conflits d'intérêts
- Les différences d'appréciations du conflit d'intérêts par le juge administratif et le juge pénal
- Prévenir les conflits d'intérêts et assurer une gestion éthique de la collectivité

Recourir à la protection fonctionnelle

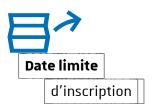


M. Laurent KELLER

Avocat | Barreau de Strasbourg Chargé de cours à l'Université de Strasbourg



samedi 25 mai 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 29 avril 2024

Contexte

Travailler pour le service public et l'intérêt général vous expose à différentes menaces, la protection fonctionnelle peut vous aider à y faire face.

Objectifs

- > Appréhender le périmètre de la protection fonctionnelle dévolue aux élus-es et aux agents-es en vue
- > Déterminer les obligations qui pèsent sur les collectivités locales
- > Mettre en œuvre la protection fonctionnelle

- Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir juridiquement solliciter son bénéfice ?
- Quels sont les différents cas d'ouverture ?
- Quel est le contenu de la protection fonctionnelle ?
- Quelles sont les obligations qui pèsent sur les collectivités locales ?
- Quel traitement de la demande de protection fonctionnelle?
- Le contentieux de la protection fonctionnelle
- Les conditions d'un retrait ou d'une abrogation

Favoriser l'implication des habitants dans la vie politique locale



M. Stéphane BRUNELLA

Directeur général des services Ville de Hoerdt



samedi 28 septembre 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 2 septembre 2024

Contexte

Alors que les élections peinent à mobiliser les citoyens, les outils de démocratie participative et ceux visant à intéresser les habitants à la vie politique locale sont nombreux.

Objectifs

- > Faire vivre et mettre en place des outils de démocratie locale et participative pour mieux associer les habitants à la prise de décision et à la vie politique de la collectivité
- > Favoriser l'implication des citoyens dans la vie politique du territoire

- Favoriser les conditions propices au renforcement de la démocratie locale
- Focus sur : l'amélioration de la gestion locale et le renforcement du lien social
- Prendre connaissance des différents outils et mécanismes de démocratie participative existants
- Identifier les objectifs précis de mise en œuvre d'outils de démocratie participative
- Définir les conditions politiques de réussite de l'implication des habitants dans la vie politique locale





M. Jean Philippe STREBLER

Maître de conférences associé Université de Strasbourg



samedi 3 février 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 8 janvier 2024

Contexte

La loi Climat du 22 août 2021 a très fortement renforcé les objectifs de réduction de la consommation d'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols qui doivent être traduits dans les documents d'urbanisme. La loi du 21 juillet 2023 a apporté certaines corrections, notamment en termes de délais (allongés de quelques mois) mais aussi en prévoyant une "garantie" de développement minimale pour chaque commune.

Objectifs

Afin de mettre en œuvre les nouvelles obligations législatives, il est nécessaire de :

- > Comprendre les objectifs nationaux qui ont été fixés et comment ils ont vocation à être déclinés et territorialisés par les documents d'urbanisme et de planification
- > Connaître les effets probables des nouvelles exigences législatives sur les partis d'aménagement que traduisent les documents d'urbanisme
- Connaître les possibilités opérationnelles de traduire les objectifs fixés dans les documents d'urbanisme et les autres leviers d'action

- L'évolution des objectifs législatifs en matière de consommation d'espace jusqu'à la loi Climat du 22 août 2021 et à la loi du 20 juillet 2023
- Les conséquences de la loi climat sur les documents d'urbanisme : la territorialisation par le SRADDET, le SCoT et le PLU
- La traduction dans les documents d'urbanisme des objectifs assignés de réduction de la consommation d'espace
- Les autres outils et leviers d'action permettant de réduire la consommation d'espace et de lutter contre l'artificialisation des sols

Les relations entre communes et les associations



Mme Stéphanie KAUFMANN

Directrice générale des services Commune de Drusenheim



samedi 17 février 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 22 janvier 2024

Contexte

Les associations sont des acteurs essentiels du territoire et les collectivités territoriales ont un lien fort avec elles qu'il faut savoir gérer.

Objectifs

- > Organiser les relations entre les communes et les associations en maîtrisant les risques et en identifiant les précautions à prendre
- Savoir sécuriser l'attribution des subventions, en contrôler l'usage et prévenir les contentieux

- Le régime juridique spécifique des associations en Alsace-Moselle
- Les relations financières entre associations et communes (subventions financières et en nature)
- Les différentes formes de contrôle des associations (contrôles par la commune, par les élus-es)
- Identifier et prévenir les risques juridiques (gestion de fait, prise illégale d'intérêts, etc.)

L'action sociale des communes et intercommunalités

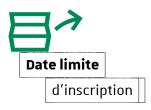


M. Christophe MECHINE

Directeur des solidarités Communauté d'Agglomération de Haguenau



samedi 06 avril 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 11 mars 2024

Contexte

Alors que les crises se sont succédé, l'intervention des collectivités territoriales sur leur territoire dans le domaine social est devenu un enjeu majeur auprès de toutes les populations (séniors, familles, etc.).

Objectifs

- > Comprendre et pleinement intégrer l'action sociale à son champ d'action pour répondre aux besoins de son territoire
- > Identifier les moyens et les actions possibles (lien intergénérationnel, accompagnement de certaines populations...) et l'articulation avec les autres collectivités territoriales et administrations publiques

- Comprendre qui intervient dans le champ de l'action sociale
- Identifier les leviers et la méthode pour concevoir un projet sur son territoire
- Le rôle du CCAS et du CIAS
- Les relations entre les communes, l'intercommunalité, le département et les caisses d'actions sociales
- Mutualiser des moyens et des objectifs en fonction de son bassin de vie
- Connaître les éléments financiers pour agir

Politique jeunesse : pour qui et pour quoi faire?

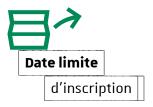


Mme Pauline GAUCHER

Directrice de l'Enfance et de la Vie éducative Ville d'Illkirch-Graffenstaden



samedi 1^{er} juin 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 6 mai 2024

Contexte

La question de l'éducation et plus largement de la jeunesse est à la croisée de nombreuses politiques (emploi, mobilité, sports, culture, etc.) et de l'intervention de multiples acteurs publics ou privés.

Objectifs

- > Déterminer le champ d'intervention possible pour une collectivité locale en matière d'éducation et de politique de jeunesse
- > Définir une méthode pour concevoir et mettre en œuvre une politique éducative et de jeunesse
- Appréhender le cadre juridique, administratif et financier d'une politique éducative et de jeunesse.

- Cartographier les acteurs intervenant à l'échelle des territoires facilitant la construction d'une politique éducative et de jeunesse
- Identifier les champs d'action potentiels des collectivités locales en matière d'éducation et de jeunesse
- Assurer la coordination des acteurs jeunesse
- Utiliser les moyens de la collectivité pour créer des synergies
- Point sur les leviers financiers notamment dans le cadre de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion CAF - État

La gestion vertueuse des espaces verts et des espaces forestiers



M. François HEITZ

Responsable de département **Arbres**

Eurométropole de Strasbourg



samedi 8 juin 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 13 mai 2024

Contexte

La transition écologique et la santé sont au cœur des préoccupations des habitants et des élus-es, elle passe notamment par une gestion et une protection de la biodiversité de son territoire, notamment au niveau des espaces verts et des espaces forestiers.

Objectifs

- > Inscrire sa collectivité dans une démarche vertueuse de protection de la biodiversité et de la nappe phréatique,
- Savoir appréhender les questions de santé environnementale

- Connaître et inventorier le patrimoine naturel
- Vulgariser et partager les connaissances
- Matérialiser et protéger le réseau écologique
- Protéger le patrimoine naturel remarquable
- Diffuser une culture partagée de la nature
- Mettre en place une gestion durable du territoire
- Innover en matière de biodiversité
- Gestion alternative et différenciée des espaces verts
- Jardins partagés et sciences participatives
- Zones humides

La commune et la valorisation du patrimoine



M. Jean-Sébastien KOUZMIN

Directeur général des Services Ville de Molsheim



samedi 21 septembre 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 26 août 2024

Contexte

Les collectivités territoriales ont accumulé un important patrimoine matériel et parfois immatériel qu'il est indispensable de savoir gérer et valoriser.

Objectifs

- Prendre conscience des enjeux d'une véritable gestion du patrimoine communal et intercommunal, des conséquences de son évolution
- > Connaître les moyens d'en assurer la valorisation

- La consistance du patrimoine : matériel et immatériel, immobilier et mobilier, culturel ou industriel, etc.
- Le patrimoine : un atout ou une contrainte ?
- Le statut juridique des éléments du patrimoine
- La protection ou la valorisation du patrimoine
- Acquisition, cession et mise à disposition du patrimoine
- La gestion optimale du patrimoine local

La commune et les manifestations éphémères

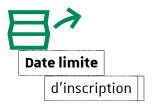


M. Stéphane BRUNELLA

Directeur général des services Ville de Hoerdt



samedi 12 octobre 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 16 septembre 2024

Contexte

Chaque année, différentes manifestions éphémères ont lieu sur votre territoire. Indispensable à la dynamique de celui-ci, il est essentiel de les sécuriser.

Objectifs

- Accompagner en toute sécurité les initiatives des associations locales
- > Analyser les risques
- > Prévenir les accidents ou incidents
- > Encadrer les organisateurs

- Déterminer les obligations des communes en matière de sécurité lors de manifestations éphémères organisées par une commune ou un organisateur privé : fête foraine, brocante, parade fleurie, etc.
- Appréhender les bases d'une analyse de risque nécessaire avant l'organisation ou la tenue d'une manifestation éphémère sur le territoire communal

Actualités des finances locales : contraintes et marges de manœuvre (loi de finances 2024)



M. Jean-Sébastien KOUZMIN

Directeur général des Services Ville de Molsheim

Mme Virginie SOUDIER

Inspectrice des Finances publique, Cheffe du service de la fiscalité directe locale DRFIP d'Alsace et du Bas-Rhin



samedi 10 février 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 15 janvier 2024

Contexte

Chaque année, la loi de finances impacte les finances de votre collectivité. Son analyse est donc indispensable pour anticiper et prendre en compte ses effets.

Objectifs

Présenter et échanger autour des nouvelles mesures (en particulier celles issues de la Loi de finances 2024) qui vont avoir des incidences sur les budgets des collectivités territoriales (dotations, fiscalité locale, péréquation...).

- Contexte des finances locales en 2024
- La Loi de finances 2024 et les collectiviés territoriales
- Dotations et financements spécifiques
- Mécanismes et ressources fiscales des collectivités

Maitriser la lecture des comptes avec le passage à la M57 et du Compte financier unique



M. Stéphane BRUNELLA

Directeur général des services Ville de Hoerdt



samedi 23 mars 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 26 février 2024

Contexte

La capacité à lire et à « traduire » l'information financière et les comptes est essentielle pour comprendre et participer au pilotage des ressources financières de sa collectivité.

Objectifs

- Maîtriser les outils relatifs aux finances communales et intercommunales
- > Comprendre les évolutions de la M57
- > Savoir utiliser le Compte Financier Unique (CFU), document qui se substituera au compte de gestion (comptable public) et au compte administratif (ordonnateur) des collectivités à partir de 2024

- Plan des comptes : savoir décrypter le plan des comptes (manier la M57)
- L'analyse du mandat de paiement et du titre de recettes
- Affecter en investissement ou en fonctionnement : quelles marges de manœuvre (notamment pour bénéficier du FCTVA) ?
- Approfondissement de la typologie des dépenses et des recettes
- Le CFU, son utilité et son usage

Chercher et gérer des subventions en fonction de ses projets



M. Patrice HERRMANN

Directeur Europe et Transfrontalier Collectivité européenne d'Alsace



samedi 05 octobre 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 09 septembre 2024

Contexte

De plus en plus les collectivités territoriales doivent trouver des sources de financement complémentaire pour mener à bien leurs projets. Souvent complexes, les outils à disposition des collectivités nécessitent une solide connaissance du montage et du portage de projet.

Objectifs

- Ètre familiarisé avec la notion de subvention et avoir la capacité d'identifier qui peut financer une partie de votre projet ou politique publique
- > Savoir monter et porter un projet qui répond à votre territoire et aux attentes des financeurs
- > S'approprier la démarche de montage du dossier de demande de subvention

- La notion de subvention
- La place des subventions parmi les sources de financement des collectivités
- Les différents financeurs de votre territoire
- Les types de projets et les financements correspondants
- Le montage d'un dossier de demande de subvention
- Une autre source de financement : le mécénat privé



Faire son bilan de mi-mandat



Mme Elodie RIFF

Formatrice et coach Chuudo



samedi 27 janvier 2024 de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 16:30



De préférence : jeudi 21 décembre 2023

Contexte

À l'approche de la fin du mandat, il est nécessaire de prendre du recul pour s'assurer de tenir ses objectifs, d'assurer la cohésion de ses colistiers et de communiquer autour de son action.

Objectifs

- > Organiser sa seconde partie de mandat et ses projets
- > Apprendre à planifier ses projets dans le temps restant
- Préparer la fin de son mandat
- > Se donner des perspectives
- > Communiquer autour de son bilan de mi-mandat

- Faire le point sur ses projets
- Évaluer l'avancement de ses projets
- Déterminer son objectif de fin de mandat
- Maintenir ou adapter son programme en lien avec ses colistiers
- Outils et méthodes pour communiquer autour de son action

Préparer sa reconversion après son mandat



Mme Elodie RIFF

Formatrice et coach Chuudo



samedi 13 avril 2024 de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 16:30



d'inscription

De préférence : lundi 18 mars 2024

Contexte

Que faire après son mandat ? C'est une question fréquente pour les élus-es aspirant à d'autres perspectives et il n'est jamais trop tôt pour s'y préparer.

Objectifs

- > Faire le point sur son parcours professionnel et se donner des perspectives
- > Faire le bilan de son mandat et de ses apports
- > Préparer son avenir professionnel sereinement
- > Prendre connaissance des outils à votre disposition pour finaliser votre reconversion
- > Maximiser les chances de réussir sa reconversion

- Déterminer quoi faire après son mandat
- Faire le bilan de son mandat
- Faire son bilan de compétences
- Les outils à disposition
- Établir son timing
- Faire appel à son réseau
- Valoriser son expérience politique

Prévenir et gérer la pression et l'agressivité des citoyens



M. Jean-Sébastien KOUZMIN

Directeur général des Services Ville de Molsheim



samedi 04 mai 2024 de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 16:30



De préférence : lundi 8 avril 2024

Contexte

Les relations entre élus-es et citoyens-nnes sont de plus en plus difficiles, avec la montée des agressions et des incivilités. Il est dès lors nécessaire de connaître les mécanismes et les attitudes pour gérer et réguler face à de telles situations.

Objectifs

- > Savoir se préserver face à des situations d'agressivité des citoyens-nnes
- > Maîtriser la pression et l'agressivité des citoyens-nnes
- > Connaître et mettre en œuvre des techniques permettant de prévenir et de gérer la pression et l'agressivité des citoyens-nnes

- Identifier et prévenir les situations de tensions, de conflits ou d'agressivité en particulier en comprenant les facteurs déclenchants
- Connaître les différents processus et attitudes pour faire face à des situations de conflits ou d'agressivité
- Mettre en œuvre des techniques de communication de prévention et de gestion des conflits
- Savoir se positionner (savoir dire non, prendre du recul, juger de l'urgence de la situation)

S'affirmer au sein d'un groupe d'élus-es



Mme Christelle MAILLIARD

Consultante en formation Nos apartés RH



samedi 15 juin 2024 de 08:30 à 12:30



De préférence : lundi 20 mai 2024

Contexte

Être élu-e, c'est savoir et pouvoir se positionner pour défendre ou partager ses idées en particulier entre pairs.

Objectifs

Connaître les principes essentiels d'un comportement assertif et s'affirmer face aux autres à l'aide d'ateliers pratiques avec des mises en situation et le partage d'expériences.

- Questionner sa pratique actuelle / auto-évaluation de l'affirmation de soi
- Qu'est-ce qui peut m'empêcher de m'affirmer?
- À quel moment je peux me sentir en difficulté ?
- Les bénéfices potentiels à savoir m'affirmer : ce que j'ai à gagner versus ce que je risque si j'ai recours à une approche inadaptée (la fuite, l'accommodation (céder aux pressions), la sur-réaction ou l'agressivité, la manipulation)
- L'attitude positive d'affirmation : comment préserver la qualité de la relation avec le contradicteur tout en favorisant la confrontation d'idées
- Renforcer sa capacité d'écoute : l'écoute active et le non-verbal comme alliés
- Désamorcer les blocages et les tensions : à quel moment la situation peut m'échapper ?

COMMENT S'INSCRIRE?



Inscription

Un **formulaire** de demande d'inscription est joint à ce catalogue en version numérique. Il est également à votre disposition sur :

https://tinyurl.com/IpagElus

Nous pouvons également, à tout moment, vous en faire parvenir un exemplaire par messagerie électronique.

Attention : le nombre de places est limité à 15 personnes par séance.

Si le nombre d'inscrits pour une formation est particulièrement important, une session supplémentaire sera organisée soit à la même date, soit à une autre date que celle prévue dans le catalogue.

Merci de bien vouloir vous inscrire rapidement pour nous permettre de satisfaire le plus grand nombre de personnes.

Tarif

Le coût de formation dépend de sa durée :

| Durée | Coût | |
|----------|------|----------------|
| 4 heures | 135€ | Prix par élu-e |
| 6 heures | 200€ | et par séance |

Financement

Ce coût peut être pris en charge :

- Soit par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) grâce à votre Droit individuel à la formation (DIF). Pour l'actionner, il suffit de :
 - 1. Nous retourner le formulaire d'inscription aux formations que vous souhaitez suivre à l'IPAG.
 - Faire la demande de financement DIF en ligne via la plateforme gérée par la CDC : « Mon compte élu » https://www.moncompteformation.gouv.fr/

Dans le cadre du DIF, vos déplacements sont pris en charge par la CDC.



Financement

- **Soit par votre commune.** Il vous suffit de renvoyer par courriel le formulaire de demande d'inscription accompagné d'un **bon de commande** de votre commune à l'IPAG avec les formations choisies à l'adresse : ipag@unistra.fr. Dans ce cas, la commune vous finance entièrement la formation.

À noter que si vous n'avez pas obtenu le DIF, le financement par votre commune est toujours possible.

→ Tous les documents nécessaires à votre inscription sont disponibles sur : https://tinyurl.com/lpagElus

Déroulé des

formations

- **Une convocation** vous parviendra par courriel une semaine environ avant la date de la formation.
- Les formations se déroulent en présentiel avec le respect rigoureux des consignes sanitaires et gestes barrières.
- Un accueil et une pause-café vous seront proposés pour toutes les formations.
- Une attestation vous sera remise à la fin de chaque formation.
- Le support de la formation vous sera envoyé par courriel après celle-ci.

Désistement

Si vous êtes amené-e à renoncer à une formation à laquelle vous vous étiez inscrit-e :

- Vous devez prévenir par écrit l'IPAG, la messagerie électronique est le meilleur moyen : ipag@unistra.fr
- ATTENTION: si vous vous désistez avant l'envoi de la convocation, les frais de dossier ne seront pas facturés à la commune. En revanche, si le désistement se fait après l'envoi des convocations par l'IPAG, un montant de 40 € sera facturé à votre commune pour les frais de gestion administrative du dossier.

Si la séance doit être reportée, notamment pour respecter des consignes officielles (crise sanitaire, etc.), vous recevrez une nouvelle proposition de date.



RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS



| Formation | Date |
|--|------------|
| Prévenir et gérer les conflits d'intérêts | 16/03/2024 |
| Recourir à la protection fonctionnelle | 25/05/2024 |
| Favoriser l'implication des habitants dans la vie politique locale | 28/09/2024 |
| Mettre en œuvre les obligations de lutte contre la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers : s'inscrire dans l'objectif national « Zéro artificialisation nette » | 03/02/2024 |
| Les relations entre communes et les associations | 17/02/2024 |
| L'action sociale des communes et intercommunalités | 06/04/2024 |
| Politique jeunesse : pour qui et pour quoi faire ? | 01/06/2024 |
| La gestion vertueuse des espaces verts et des espaces forestiers | 08/06/2024 |
| La commune et la valorisation du patrimoine | 21/09/2024 |
| La commune et les manifestations éphémères | 12/10/2024 |
| Actualités des finances locales : contraintes et marges de manœuvre (loi de finances 2024) | 10/02/2024 |
| Maitriser la lecture des comptes avec le passage à la M57 et du Compte financier unique | 23/03/2024 |
| Chercher et gérer des subventions en fonction de ses projets | 05/10/2024 |
| Faire son bilan de mi-mandat (6h) | 27/01/2024 |
| Préparer sa reconversion après son mandat (6h) | 13/04/2024 |
| Prévenir et gérer la pression et l'agressivité des citoyens (6h) | 04/05/2024 |
| S'affirmer au sein d'un groupe d'élus-es | 15/06/2024 |



